

# Les Communes : Hier et aujourd'hui

## Avant le Hansard

Contrairement à aujourd'hui, où chaque nuit, on prépare un compte rendu textuel et bilingue des délibérations de la veille, les débats de la Chambre des communes ne faisaient pas l'objet d'une publication officielle au tout début de la Confédération. Les députés et le public lecteur devaient plutôt s'en remettre aux récits condensés qui paraissaient dans la plupart des journaux. Bien que sommaires, ces comptes rendus donnaient néanmoins une bonne idée de l'atmosphère qui régnait à la Chambre et, souvent, étaient bien plus vivants qu'un simple compte rendu textuel. Aujourd'hui, cent ans plus tard, ces comptes rendus sont non seulement fascinants à lire, mais ils témoignent aussi fort éloquemment de ce qu'un historien a appelé « la vitalité et l'esprit de la Confédération ».

L'atmosphère d'antan nous est le plus souvent rendue par des remarques du genre « l'honorable député a regagné son siège sous des applaudissements nourris » ou simplement « sous les acclamations » ou encore « les rires ». Certains journalistes y allaient de descriptions beaucoup plus emphatiques. Par exemple, dans ce compte rendu de la déclaration faite en Chambre par Sir John A. Macdonald au lendemain de l'assassinat de Thomas D'Arcy McGee, qui commence ainsi :

C'est dans une atmosphère de solennité et de recueillement profonds que Sir John A. Macdonald, la voix étranglée par l'émotion et luttant manifestement pour garder sa contenance, a souligné[...]

Certains quotidiens, en particulier le *Globe* de Toronto, publiaient des comptes rendus plus fidèles que les autres, et il n'était pas rare qu'ils fassent état de détails qui avaient pu échapper à leurs concurrents. Dans l'extrait suivant, qui date de 1870 et où il est question de l'intervention d'un certain M. Ferguson à l'occasion du débat portant sur la création de la Compagnie de chemin de fer du Canada central, le *Globe* nous donne un petit aperçu de l'incroyable indisciplinisme qui régnait à la Chambre à l'époque :



M. Ferguson entama un long plaidoyer contre le projet de loi dans le but évident de monopoliser toute l'heure consacrée aux projets de loi d'intérêt privé. Au cours de son intervention, ponctuée de constantes interruptions, que l'honorable député feignait de ne pas remarquer, il sortit une carte du trajet proposé et allait s'y reporter, lorsque l'honorable Sir Georges-E. Cartier objecta qu'il était interdit

par le Règlement de produire des documents imprimés à la Chambre.

M. Ferguson prétendit ne pas avoir bien entendu la remarque du ministre de la Milice et lui demanda de répéter.

Sir Georges-E. Cartier répéta ses propos en français au grand amusement des autres députés.

L'honorable M. Macdonald (Cornwall) se leva immédiatement et, à la grande surprise de tous, provoqua l'hilarité générale en se mettant à parler en gaélique.

L'honorable Sir Georges-E. Cartier se leva de nouveau et essaya, cette fois en latin, avec l'aide de Sir John A. Macdonald, d'expliquer qu'il avait invoqué le Règlement pour rappeler à l'ordre le très illustre et très érudit député de Simcoe. Il annonça ensuite qu'il allait s'exprimer en grec. C'est donc dans le tohu-bohu général, qu'il entreprit de baragouiner quelques mots de grec décausés pour finalement terminer par une citation d'Homère : *arqureoro boioio*, qui veut dire « de l'arc d'argent ».

L'honorable M. Le Vesconte prit la parole en espagnol pour indiquer qu'il était temps de mettre un terme à la discussion ; ce à quoi l'honorable Sir John A. Macdonald se rallia.

L'honorable M. Abbott s'indigna de ce que ses honorables collègues aient osé discuter de questions sérieuses en Choctaw (Bravo!

Bravo!). L'heure consacrée aux projets de loi d'intérêt privé étant écoulée, le débat fut reporté à plus tard.

Il n'existait malheureusement que peu de comptes rendus de discours en français, même dans les quotidiens français. Même après 1875, année où la Chambre a décidé de consigner officiellement les délibérations, les documents imprimés étaient multilingues, les interventions en français figurant en français dans la version anglaise. En outre, cette nouvelle publication donnait toujours un compte rendu sommaire plutôt que textuel des délibérations. Beaucoup se plaignaient d'ailleurs de son manque d'exactitude et il arrivait fréquemment que des députés s'offusquent d'avoir été mal cités. Quant au grand public, il avait droit à deux versions des faits. En effet, étant donné le manque de rigueur des premiers comptes rendus officiels, les journaux ont continué à rendre compte des délibérations s'évertuant plus que jamais à rapporter les détails croustillants.

Les articles publiés dans certains journaux vers la mi-avril de 1878, à l'issue d'un débat de 27 heures sans interruption qui restera dans les annales de la Chambre comme étant celui qui a provoqué le plus de grabuge et donné lieu au plus grand nombre de scènes disgracieuses, en témoignent d'ailleurs éloquemment. Le compte rendu officiel de l'intervention de M. Domville au cours du débat en question est assez neutre et est surtout loin d'être aussi coloré que la version du *London Advertiser* :

M. Domville se présenta à 6 heures du matin, après avoir bien cuvé son vin, et reprit sa place derrière le député Plumb, qui avait lui aussi dormi une bonne partie de la nuit sur son bureau. Il avait manifestement l'air d'être affligé du même mal que tous les autres.

M. Méthot laissa la parole au député Domville à 8 heures.

Celui-ci se leva, le pantalon déboutonné et l'allure tellement négligée que les cris fusèrent de toutes parts : « Boutonne ton pantalon », « Quelle honte », etc. Après avoir reboutonné son pantalon, le député Domville commença à faire la lecture de divers textes et à discuter de la question avec plus ou moins de sérieux.

Dès 1880, la Chambre avait pris conscience des lacunes évidentes des comptes rendus officiels condensés, mais seule la préparation de comptes rendus textuels par des employés de la Chambre, plutôt que par des contractuels de l'extérieur, comme cela s'était fait jusqu'en 1875, allait permettre d'y remédier. Les mesures nécessaires furent prises et dès lors, la qualité et l'exactitude des comptes rendus ne cessèrent de s'améliorer, tant et si bien que les sommaires publiés dans les journaux ne furent bientôt plus de très grande utilité. Malheureusement, pour faire un compte rendu aussi fidèle que possible, il a fallu supprimer toutes les interprétations personnelles, de sorte qu'à partir de 1875, les comptes rendus officiels perdaient un peu de leur saveur d'antan, les volumes publiés se contentant de donner une version légèrement révisée (pour corriger la syntaxe) des propos tenus en Chambre.

Naturellement, la presse a continué à rendre compte des travaux de la Chambre, à la différence qu'elle n'avait plus à se préoccuper de la transcription intégrale puisque des sténographes professionnels faisaient maintenant ce travail à sa place. Les journaux se contentèrent plutôt de faire état de façon plus générale des débats et des interventions faites en Chambre. On était ainsi parvenu à atteindre une sorte d'équilibre. Il arrivait néanmoins, à l'occasion, qu'un membre de la tribune de la presse, doué pour la sténographie, revienne à l'ancien style de reportage. C'est ce qu'a fait P.D. Ross du *Montreal Star* en 1886, avec des résultats intéressants.

Un après-midi, alors que la Chambre siégeait en comité plénier, Ross trouvait le débat particulièrement assommant :

Les propos étaient tellement insipides que l'idée me traversa l'esprit de donner au public un échantillon de la performance oratoire de ses élus. Au cours de leurs échanges informels, la plupart des députés s'exprimaient avec nonchalance. Beaucoup hésitaient, se répétaient, se râclèrent la gorge, faisaient preuve d'un laisser-aller général et avaient parfois une grammaire douteuse. J'entrepris donc de faire le compte rendu textuel et littéral d'une bonne partie du débat en n'omettant aucun tic de langage, aucune hésitation et aucun détail d'élocution.

Lorsqu'il est paru dans le *Star*, mon compte rendu du débat avait pris l'allure d'une véritable caricature, puisqu'en raison des contraintes d'espace, j'avais dû tout condenser. Ainsi, une intervention qui avait pu durer cinq minutes était résumée en un passage d'à peu près une minute. Le résultat était absolument hilarant. J'en ai moi-même été un peu surpris lorsque je l'ai vu sur papier.

Des douzaines d'extraits semblables pourraient être reproduits comme exemples des anciennes méthodes de reportage. Tout compte fait, cependant, et malgré la nostalgie que peuvent éprouver certains d'entre nous à l'évocation des bons vieux comptes rendus législatifs d'avant le harsard, la Chambre est beaucoup mieux servie depuis que ses délibérations sont consignées textuellement. Malgré la vivacité des textes, ce qui se faisait au tout début de la Confédération ne représentait qu'une esquisse de la réalité des plus imparfaites. Ainsi, une foule de détails nous ont échappé, hélas, à tout jamais.

**Marc Bosc**